

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 29 juin 2021 portant renouvellement de l'agrément national de sécurité civile pour l'association « Les Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte » dite « L'Ordre de Malte-France »

NOR : INTE2120173A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R. 725-1 à R. 725-11 ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017, notamment ses articles 15 à 21 ;

Vu les arrêtés du 27 février 2017 relatifs aux agréments des associations de sécurité civile dénommés respectivement « A », « B », « C » et « D », notamment l'article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2019 portant agrément national de sécurité civile pour l'association « Les Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte » dite « L'Ordre de Malte-France » jusqu'au 9 juillet 2021 ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément de l'Ordre de Malte-France du 28 avril 2021, reçue le 27 mai 2021, complétée par messages des 14, 15 et 16 juin 2021 ;

Considérant les compléments à apporter sur les modalités de contrôle interne et d'évaluation de l'association sur ses actions,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'association « Les Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte » dite « L'Ordre de Malte-France » est agréée au niveau national jusqu'au 9 juillet 2022 pour les missions et dans le cadre du champ géographique définis ci-dessous :

Type d'agrément	Champ géographique des missions	Type des missions de sécurité civile par représentation départementale
National	Voir Annexe	A : opérations de secours (secours aux personnes) ; B : Soutien et accompagnement des populations victimes d'accidents, sinistres ou catastrophes C : encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations ; D : dispositifs prévisionnels de secours (D- Points d'alerte et de premiers secours (PAPS), D- Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)

**Art. 2.** – Pour l'agrément A, l'association « Les Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte » dite « L'Ordre de Malte-France » apporte son concours aux missions conduites par les services d'incendie et de secours dans les conditions fixées par le règlement opérationnel prévu à l'article L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales, à la demande du directeur des opérations de secours et sous l'autorité du commandant des opérations de secours.

**Art. 3.** – L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré ou abrogé notamment en cas de non-respect d'une des conditions fixées par les articles R. 725-1 à R. 725-11 du code de la sécurité intérieure susvisés, et dans les formes prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

**Art. 4.** – L'association « Les Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte » dite « L'Ordre de Malte-France » s'engage à signaler sans délai, au ministre chargé de la sécurité civile, toute modification substantielle des éléments au vu desquels l'agrément a été accordé.

**Art. 5.** – Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 juin 2021.

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises,

A. THIRION

## ANNEXE

## LISTE DES REPRÉSENTATIONS DÉPARTEMENTALES

Unités Départementales d'Intervention de l'Ordre de Malte (UDIOM)	A - Secours aux personnes	B - Soutien et accompagnement des populations victimes d'accidents, sinistres ou catastrophes	C - Encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations	D - Point d'alerte et de premiers secours (PAPS)	D - Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)
UDIOM 03	x	x	x	x	x
UDIOM 05		x	x		
UDIOM 06		x	x	x	x
UDIOM 13	x	x	x	x	x
UDIOM 18	x	x	x	x	x
UDIOM 21		x	x	x	x
UDIOM 22		x	x		
UDIOM 27		x	x		
UDIOM 28	x	x	x	x	x
UDIOM 29	x	x	x	x	x
UDIOM 31	x	x	x	x	x
UDIOM 33	x	x	x	x	x
UDIOM 37	x	x	x	x	x
UDIOM 42	x	x	x	x	x
UDIOM 44	x	x	x	x	x
UDIOM 50	x	x	x	x	x
UDIOM 51		x	x	x	x
UDIOM 56	x	x	x	x	x
UDIOM 57	x	x	x	x	x
UDIOM 59	x	x	x	x	x
UDIOM 60	x	x	x	x	x
UDIOM 63	x	x	x	x	x
UDIOM 64		x	x	x	x
UDIOM 67		x	x		
UDIOM 68		x	x	x	x
UDIOM 69	x	x	x	x	x
UDIOM 70		x	x	x	x
UDIOM 74		x	x		
UDIOM 75	x	x	x	x	x
UDIOM 77	x	x	x	x	x
UDIOM 78	x	x	x	x	x
UDIOM 83		x	x		
UDIOM 84	x	x	x	x	x

<b>Unités Départementales d'Intervention de l'Ordre de Malte (UDIOM)</b>	<b>A - Secours aux personnes</b>	<b>B - Soutien et accompagnement des populations victimes d'accidents, sinistres ou catastrophes</b>	<b>C - Encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations</b>	<b>D - Point d'alerte et de premiers secours (PAPS)</b>	<b>D - Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)</b>
UDIOM 92	X	X	X	X	X
UDIOM 94		X	X	X	X